

Motion du conseil des maîtres

Madame/Monsieur l'Inspecteur.trice de l'Education Nationale – Circonscription

Notre école a été choisie pour participer à une évaluation d'école au cours de l'année 2023-2024. Ayant pris connaissance du dispositif prévu, nous déclinons la proposition qui nous est faite.

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques et inquiétudes concernant la mise en place des évaluations d'école. Tout d'abord, le lien très fort entre les conclusions du rapport d'évaluation et le projet d'école nous inquiète fortement et nous laisse craindre de nous voir imposer des axes de travail que nous ne jugeons pas forcément prioritaires au regard de notre connaissance du terrain et de notre expertise professionnelle.

Ensuite, ce nouveau dispositif lie acquisitions et résultats des élèves aux pratiques professionnelles des enseignants et au fonctionnement de l'école. Pour nous l'évaluation des personnels doit rester de la seule compétence de notre Inspecteur/trice de l'Education Nationale. De plus, les questionnaires distribués aux parents et aux élèves risquent de transformer le rapport entre les usagers et l'école. Pour nous, le Service Public d'Éducation a pour mission de faire progresser tous les élèves dans leurs apprentissages. Tout ce qui pourrait de près ou de loin s'apparenter à une forme de clientélisme ne peut que nuire à l'exercice de nos missions et au bon fonctionnement de notre école.

Egalement, la phase d'auto-évaluation vient considérablement alourdir la charge de travail de notre équipe et particulièrement celle de notre directeur/trice.

Enfin, rien dans le Statut général ni dans le statut particulier des professeurs des écoles ne prévoit que les personnels soient soumis à une évaluation d'école. Rien n'indique que les évaluations d'école revêtent un caractère obligatoire pour les personnels. Nous devrions être amenés à y consacrer un temps important. Or ces évaluations d'école ne rentrent dans aucune des catégories de nos obligations réglementaires de services, définies dans le décret 2017-444 du 29 mars 2017

Nous refusons de consacrer le temps imparti pour la mise en place de cette évaluation d'école dans notre temps personnel.

Pour toutes ces raisons, nous ne souhaitons pas entrer dans ce dispositif qui ne répond en rien à nos besoins pour améliorer le fonctionnement de l'école et faire évoluer nos pratiques professionnelles.

Persuadés de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Madame/Monsieur l'Inspecteur.trice de l'Education Nationale, en notre parfaite considération.

Nous mandats le syndicat SNUDI FO 13 pour suivre notre demande auprès de Monsieur le DASEN, qui nous confirme que rien dans nos obligations réglementaires de service, ni dans notre statut ne nous contraint à accepter ce dispositif si nous ne sommes pas volontaires.

Le conseil des maîtres de l'école....., réuni le

Signature des enseignants